

AVIS DE COURSE

REGATE DE BASSIN ESPOIRS

IND

16 NOVEMBRE APRÈS-MIDI

SPORT NAUTIQUE de L'OUEST
420 ILCA 4 6 7 ET AUTRES
GRADE 5 B

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. Les règlements fédéraux et région.

2. PUBLICITE de L'EPREUVE (DP)

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la réglementation World Sailing 20.9.2. S'applique. (Lien internet Réglementation).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régate est ouverte **IND en temps compensé.**

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire. **SUR LE SITE DU SNO**

16 NOV : https://inscription-regate.snonantes.fr/index.php?ris_reg_id=30

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

4 DROITS A PAYER

Les **droits d'inscription** requis sont les suivants : **gratuit**

LES BATEAUX ADMISSIBLES SONT : 420 ILCA 4 6 7 ET AUTRES

5 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

5.2 Jauge et contrôle :

Sans objet

L'heure prévue pour le 1er signal d'avertissement : après la course d'entraînement du jour.

2 A 5 courses à suivre.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées et en ligne sur le site du SNO selon la prescription fédérale lors de la confirmation des inscriptions.

7 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : de type construit.

8 SYSTEME DE PENALITE

La règle 44.1 est modifiée (pénalité de 1 tour).

9 CLASSEMENT

9.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

a) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

b) Quand 5 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant la plus mauvaise course.

10 COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11 PRIX

Sans objet

12 DECHARGE DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

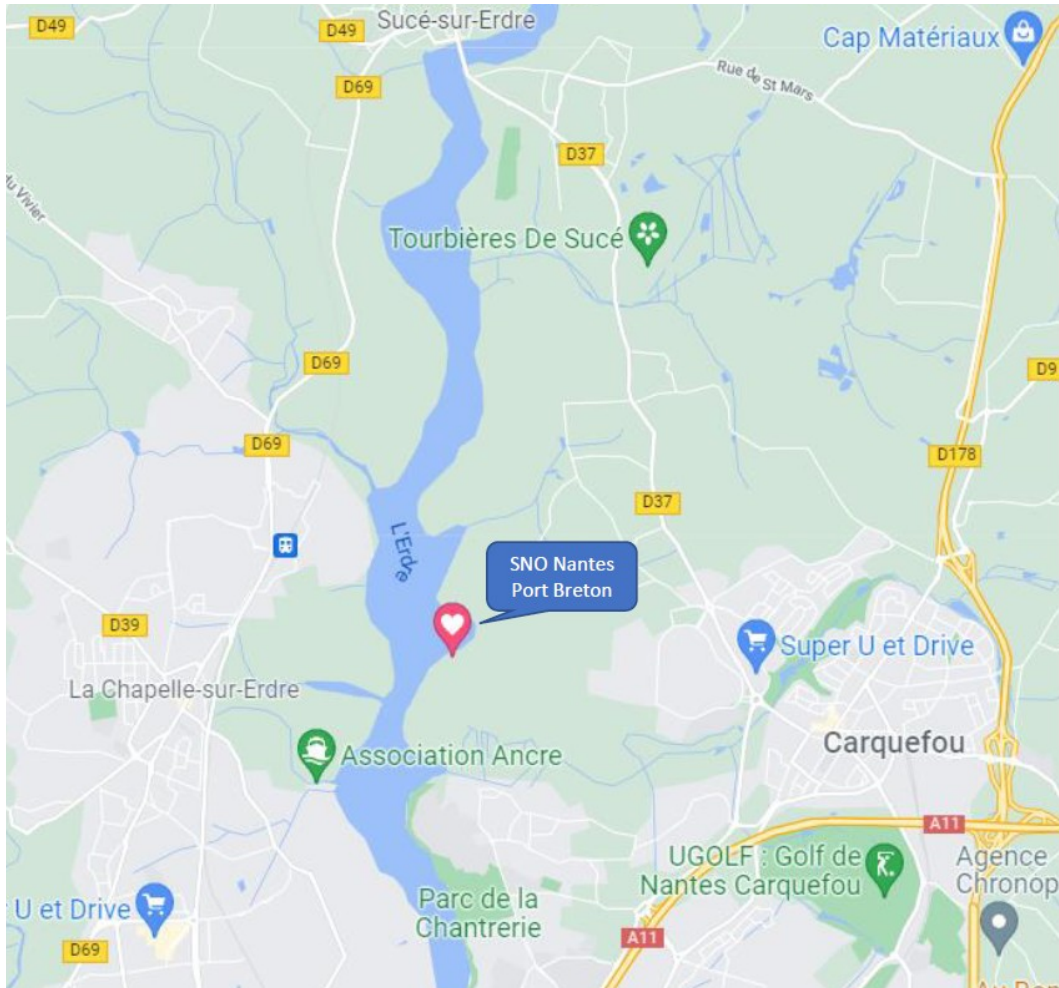
SPORT NAUTIQUE DE L'OUEST.

Port Breton 44470 Carquefou Tél 02.40.50.81.51

THIBAUT et NINA

ZONE DE COURSES

- **Port Breton**



- -